



Abus sexuel dans la famille

Par **Lili**, le **21/02/2012** à **19:08**

Bonjour, rnJ ai 24 ans en couple depuis plus d un an, avec mon ami tout ce passe très bien, quand j avais 11 ans ma poitrine à commencé à ce développe et suite à un coup de soleil sur les épaules en me passant de la crème mon père à découvert que j avais de la poitrine et m à tripoter le sein je me suis retirée et il m à dis laisse toi toucher par personne si tu ne le veux pas. 10 ans plus tard il m à tripoter le ventre et la je me suis mise en colère et je l ai taper il s est mis a rire ça m à fais repenser à ce qu il avait fait quand j étai petite. Depuis je ne supporte plus qu il me touche même si il veut me prendre dans ses bras et je voudrais savoir si vous considérez ça comme de l abus sexuel? Merci pour vos réponses.

Par **stephane51**, le **16/07/2012** à **19:34**

Vous avez ressenti ce geste comme une intrusion. Personne ne peut se mettre à votre place. rnSi le geste de votre père avait été un attouchement, ses paroles auraient alors été en contradiction avec son geste. rnPeut être a t il été maladroit ; peut être n'a t il imaginé que son geste envers sa petite fille grandissante avait pu être mal interprété, n'y voyant lui-même rien d'équivoque. rnJ'imagine que vous vous montrez distante vis à vis de votre père depuis ces faits. Ne vous en a t il jamais parlé ? rnPeut être devriez vous lui dire ce que vous avez ressenti à l'époque....Mais je sais, c'est très délicat.

Par **Griphus72**, le **17/07/2012** à **15:53**

Lorsque vous nous dites "il m'a tripoté le ventre", est-ce qu'il vous a simplement touché le

ventre ou utilisez-vous ce terme pour désigner des parties génitales?